

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Section du Finistère

<u>Tel</u>: 02.98.80.59.12 - <u>Site</u>: http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/ <u>courriel</u>:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 16 décembre 2011 Déclaration liminaire

Madame la Directrice,

Le Comité technique qui se réunit aujourd'hui marque un tournant dans le cadre du dialogue social entre Direction et organisations syndicales avec notamment la fin du paritarisme.

En l'absence de circulaire de la Fonction publique sur les modalités de fonctionnement des CT et de règlement intérieur type, la DGFIP a décidé de maintenir certaines dispositions du décret du 28 mai 1982 et du règlement intérieur des anciens CTPD.

Nous espérons, que rapidement, un règlement intérieur puisse fixer clairement les modalités de fonctionnement des nouveaux Comités techniques locaux.

Rappelons ici que ces instances modifiées résultent des accords de Bercy, non signés par Force Ouvrière car ils portent atteinte au pluralisme syndical.

Quant au caractère prétendument « responsabilisant » du dialogue social issu de ces accords, nous constatons que les nouvelles dispositions de fonctionnement de ces CTL sont de pure forme.

En ce qui nous concerne, nous n'avions guère d'illusions sur les éventuelles nouvelles possibilités offertes aux organisations syndicales pour peser sur les orientations de l'Administration..

Pour autant, dans ces instances comme dans les précédentes, les représentants **FO DGFIP** feront, comme ils ont toujours fait, tout ce qui est en leur pouvoir pour faire avancer les légitimes revendications des agents de la DGFIP.

L'un des points à l'ordre du jour de ce Comité technique porte sur le bilan de la campagne d'assiette d'impôt sur le revenu dans le Finistère.

Si vous considérez cette campagne IR comme « s'étant déroulé dans de très bonnes conditions », le sentiment général des agents est bien plus critique.

En effet, la politique de suppressions des emplois et l'augmentation constante de l'accueil physique (+10% dans le Finistère) lié au contexte économique et social, font de cette période une étape de plus en plus difficile à vivre.

Quant à l'accueil fiscal de proximité dans les Trésoreries dont vous soulignez le volume important (24%), il parait surréaliste de vouloir apporter à ces agents « les réflexes indispensables à une campagne IR » !

En effet ces unités ne disposent pas de configuration immobilière adaptée et encore moins des effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions du recouvrement et de conseil aux collectivités locales.

Pour **FO DGFIP** dans un contexte de nouveautés législatives imposées par des mesures fiscales improvisées et précipitées, l'impact pour les services et les personnels demeure très incertain.

Le second point d'information de ce CTL porte sur le bilan de la notation 2011 au sein de la DGFIP du Finistère.

FO DGFIP a revendiqué l'abrogation du décret de 2002 et en a dénoncé les effets pervers notamment sur le déroulement de carrière des agents.

De plus, nous refusons de nous inscrire dans une logique de contrat individuel au détriment de l'esprit d'équipe, logique, qui plus que jamais, devient préjudiciable au fonctionnement normal et à l'équilibre des services.

Plus que jamais au regard des efforts produits par tous, il est inacceptable qu'un nombre limité d'agents puissent bénéficier de bonifications!

Au delà de vos chiffres, nous revendiquons à nouveau de pouvoir disposer d'un bilan exhaustif de la campagne de notation par l'introduction dans ce rapport d'éléments liés notamment à l'éventuel impact de la quotité de travail des agents sur leur notation.

Lors de nos études des dossiers de recours cette année, nous avons également constaté que certains collègues dont la manière de servir ne s'était pas dégradée, n'avaient pas bénéficié d'une réduction d'ancienneté sur une période de 3 ou 4 ans. Il aurait été également intéressant que votre bilan permette de quantifier ces situations.

Mais, comment aborder ce premier Comité technique local sans évoquer la question des suppressions d'emplois alors que nous venons d'apprendre que 31 postes seraient encore supprimés dans les services de la DGFIP du Finistère en 2012?

Les Comités techniques locaux devant décliner, par département, ces suppressions se tiendront en janvier 2012, mais nous tenions d'ores et déjà à dénoncer cette véritable spoliation des services, alors que l'Administration n'arrive même plus à justifier ces coupes franches par des gains de productivité.

FO DGFIP invite l'ensemble des agents à signer massivement la pétition intersyndicale départementale qui va circuler dans les prochains jours dans les postes et services de la DGFIP et qui revendique l'arrêt de la destruction des emplois et des services publics.